

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

*Date de convocation : 12 décembre 2024*

**Délibération n° CCAS-DEL2024-36**

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Présents : 11*

*Votants : 15*

**Objet : Mise en place d'une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès du CCAS.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Municipaux – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

## ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale
Mme	Sylvie	YONLI	Représentante de l'UDAF
Mme	Rokhaya	KEITA	Présidente de l'association ODAAS
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M.	Michel	BÂTARD	Président Halte Répit

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Maïram SY représentée par Mme Claude MASURE, Mme Sabah AÏD représentée par Mme Françoise PYBOT, M. Laurent GUIGNARD représenté par Mme Annick RAMEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annick RAMEAU

Le Conseil d'Administration,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 512-6 et suivants,

**Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**Vu** le projet de convention de mise à disposition avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes dont la teneur figure en annexe à la présente délibération,

**Vu l'accord du fonctionnaire concerné,**

**Vu les crédits inscrits au budget,**

**Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 16/09/2024,**

**Vu l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 24/09/2024,**

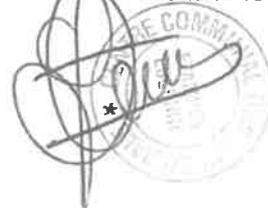
**Considérant que le Conseil d'Administration peut autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer des projets de convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux.**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide la mise à disposition du Directeur Général des Services, auprès du Centre Communal d'Action Sociale d'Étampes, pour une durée de trois ans, en application notamment des dispositions du décret 2008-580 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- Autorise Monsieur le Président ou son Vice-Président à signer ledit projet de convention dont la teneur figure en annexe à la présente délibération,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 de l'exercice en cours.

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.**

**Pour le Président, par délégation  
Le Vice-Président  
Gilbert DALLERAC**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE COMMUNE D'ETAMPES' and 'MAYORAL' at the bottom. The signature is written in a cursive style.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....23/12/2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.